

**MAIRIE DE SAINT-ALPINIEN
CREUSE**

**COMPTE RENDU
SEANCE DU 05 JUIN 2026**

Le Vendredi 5 juin 2026 à 19 h 30 à la mairie, se sont réunis les membres du conseil municipal de Saint-Alpinien sous la présidence de M. François Perreaut, maire, selon convocation en date du 27 mai 2026.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PERREAUT François	BONNAUD Alexandre	MOREAU Jean-Baptiste
DEMIR Gülkiz	CADRAN Aude	
ROUGIER Patrice	CHABANT François	
BIELLI Sylvie	TANGARA Pascale	

Excusés : CARNET Laurianne, AUGRAS Guillaume

M. Alexandre BONNAUD est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour : Désignation des délégués et suppléants de la commune de SAINT-ALPINIEN en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

DELIBERATION N° 2026-037

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM ROUGIER Patrice, TANGARA Pascale, AUGRAS Guillaume, MOREAU Jean-Baptiste. La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des suppléants de la Commune en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

M. Perreaut François, Maire fait un appel à candidature et déclare se porter candidat.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- M. Perreaut François : 09 voix

M. Perreaut François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d} Élection des suppléants

- Mme Tangara Pascale : 9 voix

Mme Tangara Pascale ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de 1^{er} délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

- M. Bonnaud Alexandre : 9 voix

M. Bonnaud Alexandre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 2ème délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

- M. Moreau Jean-Baptiste : 9 voix

M. Moreau Jean-Baptiste ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 3ème délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Séance levée à 20h15 suivie d'une seconde réunion afin de traiter les affaires courantes.

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur PERREAUT François, Maire, selon convocation en date du 27 mai 2026

Étaient présents : *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre – M AUGRAS Guillaume - Mme CADRAN Aude – M MOREAU Jean-Baptiste - Mme TANGARA Pascale.

Excusés : Mme CARNET Laurianne – M CHABANT François

M BONNAUD Alexandre est désigné comme Secrétaire de séance

L'ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte rendu de la réunion du 24 avril 2026**
- **Désignation des membres aux Commissions thématiques de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud**
- **Modification des commissions communales**
- **Amendes de police**
- **DETR Voiries 2026**
- **Tarifs et modalités de location de la salle polyvalente**
- **Débat PSC Complémentaires**
- **Questions diverses**

Approbation du compte rendu de la réunion du 24/04/26 à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026-038 Portant sur la désignation des membres aux Commissions thématiques de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

M le Maire rappelle l'importance de désigner délégués et suppléants dans les commissions ComCom et Conseil Municipal décide de désigner les membres des différentes commissions de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

COMMISSION STATUTS-GOUVERNANCE-PROJET DE TERRITOIRE :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléante : BIELLI Sylvie

COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES :

- Titulaire : DEMIR Gülkiz
- Suppléant : PERREAUT François

COMMISSION PETITE ENFANCE- ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES :

- Titulaire : BONNAUD Alexandre
- Suppléant : TANGARA Pascale

COMMISSION EAU-SPANC-POLITIQUE DE L'EAU :

- Titulaire : MOREAU Jean-Baptiste
- Suppléant : ROUGIER Patrice

COMMISSION DÉCHETS :

- Titulaire : CADRAN Aude
- Suppléant : BIELLI Sylvie

COMMISSION MOBILITÉS :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléant : BIELLI Sylvie

COMMISSION TRANSITIONS – ÉNERGIES – HABITAT :

- Titulaire : BONNAUD Alexandre
- Suppléant : PERREAUT François

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – NUMÉRIQUE – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléant : MOREAU Jean-Baptiste

COMMISSION ACCUEIL – SANTÉ :

- Titulaire : TANGARA Pascale
- Suppléante : CADRAN Aude

COMMISSION CULTURE- SPORT – VIE ASSOCIATIVE – TOURISME :

- Titulaire : DEMIR Gülkiz
- Suppléant :

COMMISSION VOIRIES-BÂTIMENTS :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléant : AUGRAS Guillaume

COMMISSION PLUi :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléants : BONNAUD Alexandre – MOREAU Jean-Baptiste.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve, cette liste.

DELIBERATION N° 2026- 039 /

M le Maire rappelle qu'il est nécessaire de modifier la composition de certaines commissions communales.

COMMISSIONS	NOMBRE	TITULAIRE	SUPPLEANT
AFFAIRES SOCIALES	3 titulaires/1 suppléant. Présidence : Maire	MOREAU Jean-Baptiste CARNET Laurianne BONNAUD Alexandre	CADRAN Aude
COMMISSION COMMUNICATION	2 titulaires Présidence : Maire	BONNAUD Alexandre DEMIR Gülkiz	
COMMISSION DES TRAVAUX ET SECURITÉ	Tout le conseil	M. PERREAUT François Mme DEMIR Gülkiz M ROUGIER Patrice Mme BIELLI Sylvie – M BONNAUD Alexandre Mme CADRAN Aude – M MOREAU Jean-Baptiste Mme CARNET Laurianne M CHABANT François Mme TANGARA Pascale M AUGRAS Guillaume	
COMMISSION DU PERSONNEL	2 titulaires/2 suppléants. Présidence : Maire	M BONNAUD Alexandre M MOREAU Jean-Baptiste	Mme CARNET Laurianne M AUGRAS Guillaume
REVISION DES LISTES ÉLECTORALES	1titulaire/1 suppléant	Mme TANGARA Pascale	M MOREAU Jean-Baptiste
CNAS	1 délégué élu/ 1 délégué agent	Mme CADRAN Aude	Mme PERGET Isabelle

Les autres commissions communales votées le 27 mars 2026 restent inchangées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve, cette liste.

DELIBERATION N° 2026-040 BIS : Amendes de police

M le Maire informe le Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien financier de la part du Conseil Départemental aux titres des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant la mise en sécurité des voiries et des usagers.

M le Maire propose donc de solliciter une aide au Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets suivants :

Sécurisation des carrefours des villages passant en céder le passage au lieu de priorité à droite, création d'une place PMR à la mairie, signalisation du DAE :

Panneaux de signalisation, pour sécurisation de plusieurs carrefour	1 988.80€HT
Peinture de traçage pour intersections changées	1 636.25€HT
Panneaux de signalisation et panneaux DAE	651.37€HT
Total	4 276.42€HT
Amendes de police 50%.....	2 138.21€HT
Autofinancement 50%.....	2 138.21€HT

Création de la place PMR à côté de la mairie	4 328.00€HT
Boost Com'Une 25%	1 383.25€
Amendes de police 50%.....	1 472.37€
Autofinancement place PMR	1 472,37€HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve cette demande et charge M le Maire d'effectuer les démarches de subventions.

DELIBERATION N° 2026-041 Portant sur la demande de DETR pour sécurisation des voiries 2026

M le Maire rappelle au Conseil la nécessité de sécurisation des routes de la commune avec dérasement, renforcement de la bande de roulement et création de fossés

M le Maire présente au Conseil les devis demandés.

Après examen, le Conseil retient l'entreprise COLAS pour :

Route de Montignat et Vieillafonds.....	9 987,20€HT
Total :	9 987,20€HT
Subvention DETR 40%	3 994,88€
Autofinancement	5 992.32€HT

Le crédit sera porté au budget 2026 sous l'imputation c/2151

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches pour la demande de subvention.

DELIBERATION N° 2026-042 / Portant sur la modification des tarifs de la salle polyvalente communale.

M le Maire indique qu'il conviendrait de mettre à jour les tarifs de la salle polyvalente en tenant compte des tarifs pour la période hivernale et les personnes hors commune.

Après s'être fait présenter les tarifs en vigueur, le Conseil Municipal décide de les modifier comme suit dans le tableau ci-dessous et de les appliquer à partir du 16 octobre :

PERIODE	15 AVRIL/15 OCTOBRE		16 OCTOBRE/14 AVRIL	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Forfait WEEKEND	160€	170€	180€	190€
Forfait 3 jours	200€	210€	230€	250€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve ces nouveaux tarifs.

DELIBERATION N° 2026-043 Prenant acte de la tenue du débat obligatoire Relatif à la protection sociale complémentaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.827-12 ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Monsieur Le Maire rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Monsieur Le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : De prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 2026-044

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le rôle de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) ;

Puis il indique que la CLECT a été instituée par la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Cette commission a pour mission d'établir un rapport d'évaluation des charges transférées et ainsi de donner la définition et le montant des attributions de compensation versés aux communes.

Cette commission siège en permanence et peut être ainsi appelée à se prononcer lors des différents épisodes de transfert de compétences à l'établissement public de coopération intercommunale.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, et, comme le prévoit l'article 1609 du Code Général des Impôts, il convient de constituer la CLECT. Chaque commune est invitée à désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un représentant à la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- **Monsieur François PERREAUT, Maire, qui représentera la commune de Saint-Alpinien au sein de la CLECT de la Communauté de communes « Creuse Grand Sud ».**
- **Madame Gülkiz DEMIR, 1^{ère} Adjointe, est désignée suppléante.**

Adopté à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Les volets du logement communal de Célia Chaulet seront à peindre en blanc.

Le comité des fêtes mettra dorénavant son matériel dans l'ancienne bibliothèque plutôt que dans le hangar municipal.

Le tracteur tondeuse de la commune a été réparé par Patrice Rougier et François Chabant.

Chez Ruchon une « zone 30 » est demandée par M. Veyssset & Redon ainsi qu'un panneau « attention enfants ».

Un enfant sera exclu de la cantine de St Alpinien 2 jours suite à des comportements inadaptés et récurrents.

Devis Fayolle : 5 camions d'enrobé de 2,5 t.

Maintenance du SNEC

Repas champêtre samedi 25 juillet à midi.

Fin de la séance 23h.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22h05.

Le Maire,

Le secrétaire de séance